

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 337-2013

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2013.1577

Déposée le: 27.11.2013

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Kronenberg (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Cosignataires: 2

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



Acquisition et vente des immeubles: renforcement des compétences du Grand Conseil

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier les bases légales pour que l'acquisition et la vente de biens-fonds et d'immeubles relèvent de la compétence du Grand Conseil à partir de 500 000 francs.

Développement

L'acquisition et la vente de biens-fonds et d'immeubles relèvent de la compétence des Directions et du Conseil-exécutif. Dans bien des cas, ce régime des compétences est adapté. Mais, on voit bien que le succès des plans d'austérité passe par un renforcement de la collaboration entre le gouvernement et le parlement.